

La profession infirmière s'adresse aujourd'hui à vous. Elle a besoin de votre soutien !

Contrairement à l'avis d'une grande majorité de la profession, cédant aux lobbyings de quelques associations et syndicats professionnels essentiellement libéraux, le gouvernement a imposé la création d'un ordre national infirmier. Le front d'opposition des organisations syndicales représentatives des personnels (CGT, CFDT, FO, SUD-santé, CFTC, SNICS FSU, UNSA) n'a pas pu empêcher la création de cet ordre infirmier.

Il faut savoir que, sur les plus de 500 000 infirmiers en exercice, 85% sont salariés, et que l'exercice libéral ne concerne seulement que 15% des professionnels. En outre, 87% de la profession a boycotté les élections des conseillers ordinaires, les salariés mais aussi les libéraux. C'est un désaveu majeur des professionnels qui ne leur reconnaît de fait aucune légitimité à les représenter.

Depuis septembre 2009, date à laquelle l'ordre a lancé sa campagne d'inscription et l'appel à cotisation, les professionnels en exercice ont démontré à nouveau leur profond désaccord en s'engageant dans un mouvement de refus. Ils ont notamment brûlé des milliers de dossiers d'inscriptions devant les DDASS ou les ARH à l'occasion de plusieurs journées d'actions.

Aujourd'hui, les centaines de milliers d'infirmiers qui ne sont pas inscrits au tableau de l'ordre national sont considérés en exercice illégal de la profession !

Il faut comprendre la détermination d'une profession malmenée depuis des années dans un système de soins notoirement mis à mal par des politiques de régression budgétaire entraînant des conditions de soins et de travail sans cesse dégradées.

C'est une profession à forte responsabilité qui se débat au quotidien pour assurer des soins dans le respect de leur déontologie et de leurs compétences dans des conditions d'insécurité permanente.

C'est une profession dont les salaires ne reconnaissent ni la qualification et la technicité, ni la pénibilité, ni l'énorme responsabilité. Le salaire d'une infirmière débutante est à peine supérieure de 10% au SMIC ! L'âge de départ à la retraite, jusqu'ici possible à 55 ans dans la fonction publique hospitalière pour tenir compte de la pénibilité du travail, est aujourd'hui remis en cause sous couvert d'un reclassement en catégorie A aux effets salariaux minimes qui ne concerneront en fait qu'une infime partie des professionnels

C'est une profession, en tout cas pour la majorité des salariés qui la composent, qui est déjà soumise à des instances disciplinaires et qui, nous vous le rappelons, sont pénalement responsables de leurs actes. Elle refuse la triple peine en étant exposée aux chambres disciplinaires corporatistes du conseil de l'ordre.

Par ailleurs, la réforme de leurs études, visant à les intégrer dans le dispositif LMD, laisse à craindre sur l'avenir de la qualité d'une formation qui se doit de rester professionnalisée pour accueillir sur le terrain, au terme de leurs études, des infirmiers opérationnels et correctement qualifiés.

Il vous faut comprendre que la création de l'ordre infirmier et l'obligation qui en découle de payer pour travailler arrive comme une contrainte supplémentaire au sein d'une profession largement sinistrée et proche de la rupture !

Les infirmiers en exercice sont titulaires d'un diplôme d'Etat. L'accès à la profession était jusqu'à présent contrôlé par l'Etat, par le biais de l'inscription obligatoire et gratuite de tout infirmier auprès des DASS. Les règles professionnelles et les compétences des infirmiers sont déjà fixées par décret et étaient discutées au sein du Conseil Supérieur des Professions Para-Médicales (CSPPM).

La profession refuse de confier à une poignée de conseillers ordinaires l'évolution de leur métier, la définition des bonnes pratiques et leur évaluation. Elle est aujourd'hui représentée au sein du Haut Conseil des Professions Paramédicales (qui remplace le CSPPM). Cette instance présente l'avantage de mener ses travaux en lien avec les autres professions de santé et de ne pas isoler la profession dans la stérilité d'une réflexion exclusivement corporatiste.

Il en va de l'intérêt de la profession infirmière comme de celui des usagers du système de santé.

Les infirmiers sont aujourd'hui victimes d'une politique autoritaire d'un autre âge visant à substituer à l'administration démocratique de la profession une police et un tribunal privés et corporatistes. Les infirmiers sont entrés en désobéissance contre cette loi qui attente à leur liberté d'exercice, à leur liberté d'appartenir à une organisation professionnelle et à leur pouvoir d'achat.

Pour toutes ces raisons les infirmiers prennent aujourd'hui le risque de se dénoncer publiquement en exercice illégal.. Ils risquent des peines d'emprisonnement et des amendes.

Un manifeste de la désobéissance est en circulation et recueille des milliers de signatures. Les infirmiers attendent de l'Etat qu'il ne se désengage pas de ses missions de service public en confiant à une officine privée le contrôle (payant) de l'accès à la profession, sa régulation et sa discipline.

Ils demandent aujourd'hui aux élus politiques, aux militants associatifs, aux personnalités, de les soutenir dans ce combat. Ils ont besoin du soutien de ceux qui s'opposent aux autoritarismes de tous ordres. Ils ont besoin que leur acte de désobéissance soit relayé et soutenu activement, c'est un gage de réussite, c'est aussi leur meilleure protection.

Lire le manifeste : <http://www.contrordreinfirmer.org/Manifeste-de-la-desobeissance>

Soutenir les infirmiers : <http://www.contrordreinfirmer.org/Pour-un-comite-de-soutien-aux>